

LE TEMPS

«La Suisse ne peut envisager une libéralisation du cannabis comme dans le Colorado»

Stéphane Bussard, New York le 19 avril 2016

Mardi, le conseiller fédéral Alain Berset a participé à New York à une session extraordinaire de l'Assemblée générale de l'ONU consacrée au problème mondial de la drogue.

«Il n'est pas acceptable que la peine de mort, mesure par ailleurs inefficace, soit encore infligée en réponse aux infractions liées aux stupéfiants.» A la tribune de l'Assemblée générale des Nations unies qui consacre depuis hier à New York jusqu'à jeudi une session extraordinaire au problème mondial de la drogue, le conseiller fédéral Alain Berset a martelé les principes sous-tendant la politique la Confédération dans le domaine des stupéfiants.

Rappelant la politique des quatre piliers (prévention, thérapie, réduction des risques et répression) introduite non sans grincements dans les années 1990 en réaction à l'avènement de scènes ouvertes de la drogue (Platzspitz, Letten, etc.), il s'est félicité de constater que l'Assemblée générale de l'ONU, dans son document final, ne visait plus, comme en 1998, un «monde sans drogue», un objectif irréaliste, mais plutôt des politiques qui placent l'humain au cœur des préoccupations. «En Suisse, analyse-t-il, cette politique axée sur la santé a permis de diviser par trois le nombre de décès dus à des drogues dures.» Ses déclarations vont dans le même sens qu'une lettre signée par plus de 1000 responsables politiques, religieux et médicaux du monde entier envoyée à l'ONU en amont de la session extraordinaire de l'Assemblée générale qualifiant de «désastreuse» la guerre globale contre la drogue menée au XXe siècle.

«Sur le plan international, poursuit Alain Berset, il y a une grande diversité d'expériences qui sont partagées dans le cadre de l'ONU. C'est essentiel.» En menant un sommet à New York, l'ONU élargit de fait le cadre de discussion plus restreint de l'Organisation des Nations unies contre la drogue et le crime à Vienne. Par rapport à la Suisse, le ministre de la Santé a reconnu qu'en matière de cannabis, les choses ont beaucoup évolué ces dernières années: «Environ 10% des Suisses consomment du cannabis. Nous devons nous intéresser au phénomène qui ne peut être sous-estimé. Le produit n'est pas anodin même s'il n'est pas comparable à l'héroïne. Le cannabis n'avait pas été prévu dans le cadre de notre politique des quatre piliers.»

Une expérience de légalisation telle que celle entreprise dans quatre Etats américains dont le Colorado «n'est pas envisageable», confie au Temps le chef du Département de l'intérieur. En 2008, la population suisse s'est clairement opposée à la légalisation du cannabis. Mais, ajoute le ministre, la loi fédérale sur les stupéfiants peut autoriser des projets de recherche qui répondent à des critères notamment scientifiques. Des villes comme Genève, Berne, Bâle, Zurich, Bienne ou Winterthour pourraient ainsi lancer leur propre projet. «Mais ce ne serait en aucun cas une libéralisation du marché du cannabis, précise Alain Berset. Des villes, des cantons ne doivent toutefois pas être empêchés de réfléchir. Pour donner un signal politique, ils doivent cependant soumettre la question au vote de leurs populations. Les projets pourront ensuite être soumis à la commission d'éthique et à l'Office fédéral de la Santé publique qui analyseront leur conformité à la loi fédérale.»